

Interdire le portable au lycée, pas facile

Deux tiers des établissements n'ont pas encore eu le temps d'appliquer la nouvelle loi, tandis que, dans les autres, les élèves tentent tant bien que mal de prendre le pli.

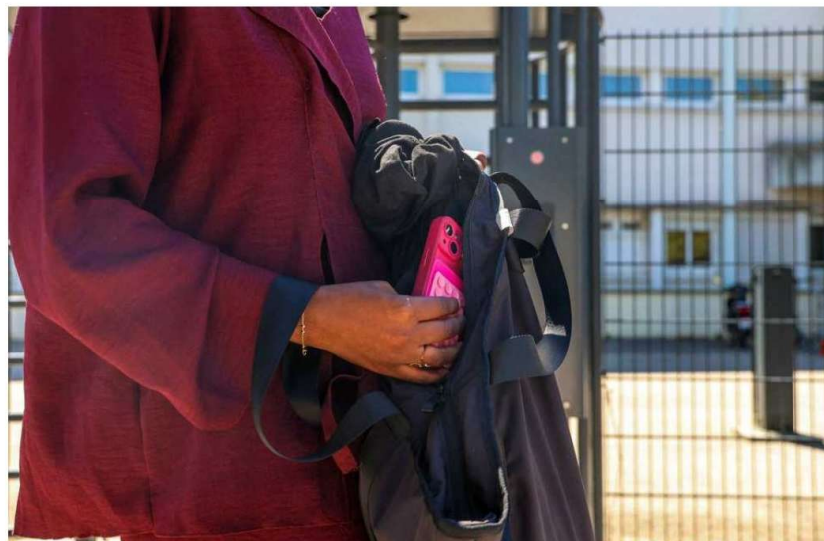
Frédéric Gouaillard

SUR LE PARKING, une dizaine de voiturettes sans permis sont sagement alignées. Quelques briquettes roses sur la façade, une fresque rappelant le célèbre peintre sur un des murs de l'entrée, le lycée Henri-Matisse de Cugnaux (Haute-Garonne), en banlieue toulousaine, affiche ses couleurs.

À quelques mètres de la grille, Loris et Melvin, en terminale, patientent avant de regagner leur cours de l'après-midi. Pas d'oreillettes ni d'écouteurs apparents, et leur téléphone portable est bien calé dans le sac ou dans la poche du pantalon : les nouvelles règles d'utilisation du smartphone ont clairement été établies par la direction du lycée dès la rentrée.

« On est en train de se déshabiller »

Sur la page Instagram de l'établissement, on trouve, sous la mention « Important », l'affiche qui rappelle la suppression quasi-totale du mobile des espaces communs. « Interdiction d'utiliser, de consulter ou d'exposer son téléphone portable, ses écouteurs ou tout objet connecté dans tous les bâtiments du lycée. Cette interdiction concerne : cours, CDI, restaura-



Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire), le 1^{er} septembre. Au fond du sac ou dans la poche du pantalon, le téléphone peut encore être sorti pendant la récréation.

la République s'est déplacé dans un lycée de Mende (Lozère) pour défendre cette mesure devant des élèves de 2^{de}. Les téléphones « enlèvent de l'attention et de la capacité à être les uns avec les autres », car « on ne socialise pas de la même manière », a-t-il rappelé devant des adolescents pas tous convaincus.

Mais à cause d'une communication tardive du ministère et d'un manque de temps, les lycées français, dans leur grande majorité, n'ont pas pu s'organiser pour septembre.

C'est notamment le cas au lycée Chaptal à Paris (VII^e), où Lina* ne voit aucune différence avec les deux dernières années. « On pouvait l'utiliser dans la cour et dans les couloirs, et c'est toujours le cas, raconte la lycéenne de terminale. Pour le reste, le conseil d'administration doit se réunir ces prochains mois pour modifier le règlement intérieur. Mais ça m'étonnerait qu'ils changent les règles d'usage en cours d'année. Je pense qu'il ne se passera rien d'ici à l'année prochaine. »

Autorisé pour « usage pédagogique »

L'interdiction du téléphone devrait se faire progressivement, et il y a fort à parier que les exemptions prévues par le législateur, en fonction des réalités locales ou des spécificités de l'établissement, seront monnaie courante. Dans la cour, au centre de documentation ou dans les classes pour des usages pédagogiques, les élèves continueront d'utiliser leur téléphone portable. L'institution elle-même les y encourage.

« Nous sommes les premiers générateurs d'usage du téléphone, rappelle Bruno Bobkiewicz. Les élèves ont le logiciel Promote ouvert toute la journée sur leur téléphone pour regarder leur emploi du temps, leurs salles de cours, leurs notes... Et tout ça évolue régulièrement. Donc laissons le temps aux chefs d'établissement de s'organiser, mais ça ne sera pas magique. On ne pourra pas dire demain : Le téléphone est interdit dans tous les endroits des lycées de France. Cette communication est mensongère. »

* Le prénom a été changé.

tion, couloirs et espaces communs, escaliers et WC. »

Le lycée Henri-Matisse fait pourtant figure d'exception en France. Dans les faits, environ deux tiers des lycées publics et privés sous contrat n'appliquent pas la loi, ou pas encore. C'est ce qui ressort d'un sondage mené par le SNPDEN, le syndicat majori-

taire chez les chefs d'établissement. « Certains collègues avaient anticipé la loi, d'autres répondent qu'ils ne vont pas faire de modifications parce que leur règlement intérieur cadrait déjà cette utilisation, et 66 % disent *On va le faire* », observe Bruno Bobkiewicz, proviseur du lycée Saint-Louis à Paris, dans le

VI^e arrondissement), et secrétaire général du SNPDEN.

« Désormais, le seul endroit où on peut encore l'utiliser, c'est la cour de récréation. Pour le reste, il y a des phone box où on pose notre téléphone avant les cours, raconte Loris, l'élève du lycée Matisse. Personnellement, je trouve que ça ne

change pas grand-chose parce qu'on ne l'utilisait pas en classe les années précédentes. » Son ami Melvin, lui, est plus circonspect. « Pour l'instant, on a encore le réflexe de sortir le téléphone dans les couloirs pour regarder l'emploi du temps, l'heure ou simplement des messages. On est en train de se déshabiller, explique le jeune homme de 17 ans. Ce qui me choque plus, c'est que j'ai vu des élèves se faire confisquer le téléphone au self, sans aucun avertissement. Il faudrait un peu plus de pédagogie. »

Après le vote de la loi sur l'interdiction des téléphones portables promulguée le 24 août, les lycées ont été priés de se mettre en ordre de marche. Une circulaire « Pour une scolarité sans téléphone », publiée le 2 juillet par le ministère de l'Éducation nationale, avait précédemment balisé le terrain. Et le 1^{er} septembre, jour de rentrée, le président de



Demain avec votre journal

Supplément offert avec votre quotidien, en vente chez votre marchand de journaux.

À retrouver également sur leparisien.fr/entreprise

8 pages

Le Parisien



Laissons le temps aux chefs d'établissement de s'organiser, mais ça ne sera pas magique

Bruno Bobkiewicz, proviseur du lycée Saint-Louis à Paris (VI^e)